

B1 – VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUE

Dénomination	Point d'origine / point d'extrémité	Longueur	Largeur	Genre	Remarque
155 ème R.I. (rue du) COMMUNALE	Partie communale: Depuis l'axe de la chaussée situé au droit de la limite entre les n°108 et 108 bis jusqu'au bord de la route départementale n°964	286	13.20	rue	
Abattoir (ruelle de l')	Début: axe de la chaussée au niveau de la parcelle AB171. Fin: axe de la chaussée au niveau de la parcelle AB190.	76	3.40	ruelle	
Abattoir (rue de l')	Extrémités: De l'axe de la chaussée, du prolongement de la parcelle AB191 jusqu'au prolongement de la parcelle AB187.	47	8.40	rue	
Acacias (allée des)	Depuis l'axe de la chaussée dans l'alignement de la limite du n°2 jusqu'au bord de chaussée départementale, à l'axe dans l'alignement de limite du n°19.	217	6.10	allée	
Alphonse Verneau (rue)	Depuis le bord de chaussée départementale à l'axe de la chaussée dans l'alignement de la limite du n°43 jusqu'à l'axe de la chaussée dans l'alignement de la limite du n°2.	238	5.40	rue	
Alsace (rue d')	Depuis l'axe de chaussée dans l'alignement de la limite du n°4 Av. Carcano jusqu'à l'axe de chaussée dans l'alignement de la limite du n°3.	74	4.60	rue	
André Malraux (rue)	Depuis l'axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AI143 jusqu'à la parcelle AI123 (lycée) Chaussée dans la parcelle AI238. Il y a aussi la chaussée allant de la parcelle AI369 à la parcelle AI386 jusqu'au domaine public de la rue André Malraux	330	6.80	rue	
Artois (rue d')	Début: Axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AH418. Fin: Axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AH418. Remarque: Cette rue comprend aussi le prolongement jusqu'à la parcelle AH370.	240	8.80	rue	
Awa (rue de l')	Début: axe de la chaussée dans le prolongement de la parcelle AE215. Fin: axe de la chaussée dans le prolongement de la parcelle AE32.	418	6.60	rue	
Bains (rue des)	Début: axe de la chaussée dans le prolongement de la parcelle AB552. Fin: Axe de la chaussée jusqu'à la parcelle AB328.	69	6.50	rue	
Bas des près (rue du)	Début: axe de la chaussée au niveau du prolongement des parcelles AB461 et AB375. Fin: axe de la chaussée, jusqu' à l'axe entre l'angle des parcelles AB438 et AB416.	119	7.15	rue	
Bourgogne (rue de)	Début: axe de la chaussée jusqu'au prolongement des parcelles AE441 et AE427. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AE330.	147	11.30	rue	
Breuil (rue de)	Début: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AH95. Fin: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AH51.	94	10.30	rue	
Bussy (chemin de) DPR	Prolongement de la parcelle AK191 à la parcelle AK89	512	0.00	chemin	Il y a aussi une partie non DPR
Cailloux (chemin des)	Début : Axe de la chaussée prolongement de la parcelle AE 432 Fin : jusqu'au prolongement de la parcelle ZH224	91	6.00	chemin	
Capucins (rue des)	Depuis le cédez le passage du carrefour de la libération (à l'axe au droit du coin du n°1) jusqu'à l'axe au droit de la limite entre les n°108 et 108 bis.	560	10.70	rue	
Carcano (avenue)	Début: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB767. Fin: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB532.	300	9.80	avenue	
Cardinal de Retz (rue du)	De l'axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AE528 jusqu'au prolongement sur l'axe de la chaussée de la parcelle AE416. De l'axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AE359 jusqu'au prolongement sur l'axe de la chaussée de la parcelle AE423.	220	8.20	rue	
Carnot (passage)	Début: axe de la chaussée depuis la parcelle AB272. Fin: Axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AB275.	44	0.00	passage	
Champagne (rue de)	Début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AE581. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AE255. Remarque: Cette route comprend aussi la rue allant jusqu'à l'avenue Jeanne d'arc (jusqu'au prolongement de la parcelle AE524).	224	14.70	rue	
Charles-Emmanuel Dumont (rue)	Début: Axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AE275. Fin: Axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AE259.	133	14.60	rue	

Dénomination	Point d'origine / point d'extrémité	Longueur	Largeur	Genre	Remarque
Chauffour (rue du)	Début: Axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AK187. Fin: Axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AK180. Remarque: cette rue comprend aussi les chaussées allant jusqu'aux parcelles AK404 et AK440.	294	7.80	rue	
Chonville à Commercy (route de)	Début: Axe de la chaussée depuis le « dédoublement de la chaussée ». Fin: Axe de la chaussée jusqu'à la limite administrative.	4 195	5.70	route	La route se divise en deux, et la limite avec l'allée des Tilleuls est imprécise.
Château-bas (rue)	Début: Axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AB613 (n°3) Fin: Axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AB620.	99	9.60	rue	
Clos de l'Hospice (rue du)	Début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AL322 Fin: axe de la chaussée jusqu'au AL132. Cette rue comprend aussi la chaussée allant du prolongement de la parcelle AL142 jusqu'au prolongement de la parcelle AL148. De même, cette rue comprend la chaussée allant jusqu'à la parcelle AL141.	375	5.85	rue	
Cochard Mourot (rue) PARTIE COMMUNALE	De la parcelle AH421 jusqu'au prolongement de la parcelle AH143/465.	60	9.20	rue	
Cochard Mourot (impasse)	Début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AH8. Fin: axe de la chaussée jusqu'à la limite des parcelles AH2 et AH3.	119	5.00	impasse	
Colins (rue des)	Début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AB270. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AB241.	100	5.50	rue	
Colson (rue)	Début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AB264 Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AB287. Remarque: la rue continue sous le porche, et donne sur la place du fer à cheval.	142	10.70	rue	
Corvée des moines (rue de la)	Début: axe de la chaussée depuis la parcelle AK183 Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AK567. Remarque: cette rue comprend aussi la chaussée allant jusqu'à la parcelle AK136.	469	7.80	rue	
Cour Barbotte	Depuis le prolongement de la parcelle AB139 jusqu'à la parcelle AB132.	40	0.00	cour	
Cour Lorraine (rue)	Début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AB107. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AB112.	41	4.00	cour	
Coutotte (rue de la)	début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AB79. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AB86.	76	6.40	rue	
Docteur Boyer (chemin du)	Début: axe de la chaussée depuis la limite rue du docteur Boyer/rivière. Fin:axe de la chaussée jusqu'à la parcelle AB801.	468	4.00	chemin	
Docteur Boyer (rue du)	Début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AB4. Fin: axe de la chaussée jusqu'à la parcelle AB2.	215	11.50	rue	
Edmond Morelle (rue du Docteur)	Début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AH339. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AH349. Remarque: Cette rue comprend aussi la chaussée allant jusqu'à la parcelle AH561.	683	12.60	rue	
Elisabeth Charlotte (rue)	Début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AH622. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AH415.	176	14.20	rue	
Etang (ruelle de l')	Début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AH165. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AH544.	394	3.20	ruelle	
Flandre (rue de)	Début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle 289. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle 317.	233	7.80	rue	
Four à chaux (rue du)	Début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AK290. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AK99.	204	7.30	rue	
Forge (chemin de la)	Début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle 112. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle 128.	286	9.00	chemin	
Gare (Place de la)	Début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AB558. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AB 20/21.	81	0.00	rue	La place de la gare est privé. Ceci est la portion de route sur le domaine public qui s'appelle aussi « place de la gare ».
Gare (rue de la)	Début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AB536. Fin: centre du carrefour.	244	11.10	rue	
Georges Brassens (rue)	Début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AC119. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AC38. La rue Georges Brassens comprend aussi la rue longeant la parcelle AC278 jusqu'à la parcelle AC253.	368	9.40	rue	
Halle (rue de la)	Début: intersection entre l'axe de la chaussée, et la limite entre les parcelles AB103 et AB107. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AB90.	813	9.70	rue	

Dénomination	Point d'origine / point d'extrémité	Longueur	Largeur	Genre	
Haptouté (rue)	Début 1: limite entre les coins de parcelles AH143/465. Fin 1: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AH75. Début 2: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AH74 Fin 1: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AH433.	317	8.40	rue	
Haute de Breuil (rue)	Début: axe de la chaussée au niveau de la limite entre le coin des parcelles AH45 et AH90. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle 50.	53	9.00	rue	
Henri Garnier (rue)	Début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle 379. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle 243.	328	7.60	rue	
Heurtebise (rue)	Début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AK204. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AK324.	597	10.30	rue	
Jacques Brel (rue)	Début: axe de la chaussée depuis la parcelle AC284. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AC311. Cette rue comprend aussi la chaussée allant de l'axe de la chaussée dans le prolongement de la parcelle AC208, jusqu'à l'axe de la chaussée dans le prolongement de la parcelle AC173.	337	7.40	rue	
Jardins (impasse des)	Voirie situé sur les parcelles AH 20 et 643	170	5.00	impasse	Suite cessions décembre 2022
Jacques Prévert (rue)	Cette rue se situe sur les parcelles communales AK373 et AK351. Elle commence en AK373 en face du numéro 23 de la rue Heurtebise et finit en AK351 au droit du bâtiment	176	8.00	rue	
Jean Didelot (rue)	Début: axe de la chaussée depuis la parcelle AL246. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AL150.	150	8.20	rue	
Jean Jaurès (rue)	Début: axe de la chaussée depuis le ruisseau des Roises. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AM186.	143	8.80	rue	
Jean Moulin (rue)	Début 1: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AI250. Fin 1: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AI315. Début 2: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AI262. Fin 2: intersection depuis le prolongement de la limite des parcelles AI263/264 et le prolongement du bâtiment en AI262 Début 3: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AI253. Fin 3: intersection depuis le prolongement de la limite des parcelles AI254/AI255 et le prolongement du bâtiment en AI253.	392	9.60	rue	
Juifs (impasse des)	De la parcelle AB363 au prolongement de la parcelle AB732.	27	0.00	impasse	
Juifs (rue des)	Axe de la chaussée du prolongement de la parcelle AB354 jusqu'au prolongement de la parcelle AB347	745	3.50	rue	
Lattre de Tassigny (rue de)	Début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AE98. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AE447.	160	8.20	rue	Anciennement « chemin de breuil à Ville Essey »
Lavoir (ruelle du)	Début: axe de la chaussée depuis la parcelle AH413 Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AH113.	111	0.00	ruelle	
Léon Blum (rue)	Cette rue est comprise dans la parcelle AM310: Elle commence dans le prolongement de la parcelle AM250 et finit dans le prolongement de la parcelle AM226.	106	5.40	rue	
Ligny (route de)	Extrémités: du centre du carrefour, jusqu'au panneau de sortie d'agglomération.	342	10.50	route	
Lisle (rue de)	Début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AB471. Fin: centre du carrefour	264	8.50	rue	
Louvière (rue de la)	Début: axe de la chaussée depuis la parcelle ZE129. Fin: prolongement de la parcelle ZE447 jusqu'à l'axe de la chaussée. Début 2: axe de la chaussée depuis la parcelle ZE105. Fin 2: axe de la chaussée jusqu'au la parcelle ZE177. Début 3: axe de la chaussée depuis la parcelle ZE245. Fin 3: axe de la chaussée jusqu'au la parcelle ZE246.	545	6.00	rue	Modification décembre 2020
Malaumont (chemin de) DPR	Du prolongement de la parcelle AL76 jusqu'au prolongement de la maison sur la parcelle 20 (dernière maison).	222	0.00	rue	Il y a aussi une partie non DPR
Maréchalerie (rue de la)	Début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AI207. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AI27.	204	7.80	rue	
Mas (rue de la)	Début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AB383. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AB390.	42	6.30	rue	

Dénomination	Point d'origine / point d'extrémité	Longueur	Largeur	Genre	Remarque
Menaufille (impasse)	Début: axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AC123. Fin: axe de la chaussée jusqu'au prolongement de la parcelle AC243. Remarque: Cette impasse comprend aussi le chemin passant entre les parcelles AC217 et AC218.	248	0.00	impasse	
Menaufille (rue de)	Début: axe de la chaussée depuis prolongement de la parcelle AD79. Fin: axe de la chaussée jusqu'au début du chemin du dessous de la cote Marchal.	269	5.00	rue	
Monplaisir (rue)	Début: Axe de la chaussée au niveau de la limite des parcelles AK34 et AK135 Fin: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AK253.	163	7.60	rue	
Moulins (impasse des)	Début: Axe de la chaussée au niveau de la parcelle AB206. Fin: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB194.	27	0.00	impasse	
Moulins (rue des)	Début: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB193. Fin: Axe de la chaussée au niveau de la limite aux angles des parcelles AB292 et AB208.	62	7.60	rue	
Montants de Bussy (chemin des) DPR	Du prolongement de la parcelle AK210 au prolongement de la parcelle AK191.	221	0.00	rue	Il y a aussi une partie non DPR
Neptune (quai)	Début: Axe de la chaussée au niveau de la parcelle AB52. Fin: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB603.	140	7.20	quai	
Orangerie (rue de l')	Début: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB331. Fin: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB334.	35	6.00	rue	
Paroisse (rue de la)	Début: Axe de la chaussée au niveau de la limite aux angles des parcelles AB310 et AB 425. Fin: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB345.	174	7.80	rue	
Petite Gare (rue de la)	Début: Axe de la chaussée au niveau de la parcelle AB350. Fin: Axe de la chaussée au niveau du prolongement des bâtiments des parcelles AB20/21. Début 2: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB360. Fin 2: Axe de la chaussée au niveau de la parcelle AB10.	403	0.00	rue	
Picardie (rue de)	Début: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AE304. Fin: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AE311.	143	7.90	rue	
Pierre Santoni (rue)	Début: cette rue commence en parcelle AE 559, dans le prolongement de la parcelle AE532. Fin: axe de la chaussée en parcelle AE556, au droit du bâtiment n°23.	141	7.90	rue	
Pocherie (rue de la)	Début: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle ZK161. Fin: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AH21.	505	11.10	rue	
Port du Canal (rue du)		195	0.00	rue	Limites avec chemin de halage indéterminées. Longueur estimative.
Porte au Rupt (rue)	Début: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB255. Fin: Axe de la chaussée au niveau de la limites aux angles des parcelles AB241 et AB209.	100	9.70	rue	
Porte Sainte Barbe (rue)	Début: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB225. Fin: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB434.	67	5.40	rue	
Poterne (rue de la)	Début: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB214. Fin: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB215.	64	6.30	rue	
Puits Perdu (rue du)	Début: Axe de la chaussée au niveau de la parcelle AB438. Fin: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB421.	43	9.00	rue	
Puits Robinot (rue du)	Début: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB406. Fin: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB398.	41	8.60	rue	
Punevelles (rue des) DPR	Début: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AI 123. Fin: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AI 228.	202	4.10	rue	Une partie n'est pas DPR (voir chemins ruraux)
Putit (rue du)	Début: Axe de la chaussée au niveau de la parcelle AB206. Fin: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB325.	43	9.60	rue	
Queue de Veel (impasse la)	Début: Axe de la chaussée au niveau de la parcelle AB274. Fin: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB285.	28	0.00	impasse	
Raibus (rue du)	Début: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AL111. Fin: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AL119.	109	8.60	rue	
Raymond Poincaré (rue) PARTIE COMMUNALE	Début 2: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AH73. Fin 2: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AH161.	50	10.00	rue	voir aussi Partie départementale

Dénomination	Point d'origine / point d'extrémité	Longueur	Largeur	Genre	Remarque
René Grosdidier (rue)	Début: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB233. Fin: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB170.	51	12.50	rue	
Robert Enard (rue)	Début: axe de la chaussée au droit de la parcelle AK449. Fin: axe de la chaussée au droit de la parcelle AK567.	224	6.40	rue	
Roises (rue des)	Début: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AM112. Fin: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AM27.	400	6.80	rue	
Saint-Mihiel (rue de) RC	Début: centre du carrefour. Fin: Axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AM163.	481	12.60	rue	
Saint-Patrice (passage)	De l'axe de la chaussée, depuis le prolongement de la parcelle AB84 jusqu'au prolongement de la parcelle AB62. Ce passage comprend aussi la chaussée allant jusqu'au Canal, et le regard allant jusqu'à la parcelle 66.	102	0.00	passage	
Salagne (rue de)	Début: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AM98. Fin: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AM95.	67	12.40	rue	
Soupirs (rue des)	Début: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AK250. Fin: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AL131.	405	6.60	rue	
Sous-Préfecture (ruelle de la)	Début: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB471 Fin: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB466.	57	4.20	ruelle	
Stanislas (avenue)	Début: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB350. Fin: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AH547.	374	14.80	avenue	
Terme de Vin (rue du)	Début: axe de la chaussée au droit de la parcelle AK184. Fin: axe de la chaussée au droit de la parcelle AK176.	127	7.90	rue	Anciennement « chemin du Terme du Vin »
Tilleuls (avenue des)	Début : axe de la chaussée depuis l'angle du cimetière. Fin : axe de la chaussée jusqu'à la parcelle ZK12	2 145	11.90	avenue	
Trace (rue de la)	Début: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AH283. Fin: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AH244. Début 2: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AH249. Fin 2: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AH252.	305	5.30	rue	
Vaine Vaux (rue de la) DPR	Début: axe de la chaussée au niveau du prolongement des parcelles AE252 et AE162. Fin: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AE39.	453	7.60	rue	une partie non DPR
Val des Près (rue du)	Début: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB298. Fin: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB340.	615	6.40	rue	
Vaudémont (rue de)	Début: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AI286. Fin: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AI285.	203	11.60	rue	
Vieux Four (rue du)	Début: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB415. Fin: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB411.	40	5.90	rue	
Voltaire (avenue)	Début: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AK547. Fin: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AK304.	358	14.30	avenue	
Vénérables (impasse des)	Début: axe de la chaussée au niveau de la parcelle AB632. Fin: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB425.	295	3.40	impasse	
Vénérables (rue des)	Début: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB324. Fin: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB302.	50	5.40	rue	
Vénérables (ruelle des)	Début: axe de la chaussée au niveau de la parcelle AB316. Fin: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AB324.	44	2.80	ruelle	
Verpillières (chemin des) DPR	Début: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AI9. Fin: axe de la chaussée au niveau du prolongement de la parcelle AI351.	316	6.00	chemin	
Ville-Issey (chemin de) DPR	Début : du prolongement de la parcelle AE68 jusqu'à la parcelle AE661.	345	0.00	chemin	

TOTAL 30 975 m

Dénomination

Point d'origine / point d'extrémité

Longueur

Largeur

Genre

Remarque

B2 – VOIES COMMUNALES SANS NOMS A CARACTERE DE RUES (PUBLIQUES OU PRIVEES)

Dénomination - Noms Provisoires	Point d'origine / point d'extrémité	Longueur	Largeur	Genre	Remarque
Chemin de la Tuilerie	Depuis AB816 jusqu'à AB495. Ce chemin comprend aussi le chemin le long de la parcelle AB494.	130			
Chemin de la Corvée des Moines	Chemin situé sur la parcelle AK578	70			DOMAINE PRIVE COMMUNAL
Chemin Jacques Brel 1	Chemin situé entre les parcelles AC255 et AC236	17			
Chemin Jacques Brel 2	Chemin situé entre les parcelles AC214 AC231.	33			
Parking Jean Moulin	Extrémités: Axe de la chaussée, jusqu'aux prolongements de la parcelle AI214.	145			
Passage du Lavoir	Rue délimitée par les parcelles AH514 et AH413	46			
Ruelle Meneauvil	De la parcelle AC 136 à la parcelle AC169.	107			

TOTAL 548 m**B3 – VOIES COMMUNALES PRIVEES A CARACTERE DE RUE**

Dénomination	Point d'origine / point d'extrémité	Longueur	Largeur	Genre	Remarque
Gaston Thiébaud (rue)	Début: Axe de la chaussée depuis le prolongement de la parcelle AB677. Fin: axe de la chaussée jusqu'à l'extrémité de la parcelle AB788. (cette rue longe un parking)	201	8.15	rue	
Tuilerie (rue de la)	Début: Axe de la chaussée au droit de la parcelle AB635. Fin: Axe de la chaussée jusqu'au prolongement des parcelles AB817 et AB815.	81	7.00	rue	
Wattots (ruelle des)	Début: axe de la chaussée au droit de la parcelle AB466. Fin: axe de la chaussée au droit de la parcelle AB676.	189	2.40	ruelle	

TOTAL 471 m**TOTAL GENERAL 31 994 m**